



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le recensement agricole

DOSSIER DE PRESSE

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

PREMIERS RÉSULTATS PROVISOIRES



10 décembre 2021



Contacts presse :

Service de presse de Julien Denormandie

Tel : 01 49 55 59 74 - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tel : 01 49 55 60 11 - ministere.presse@agriculture.gouv.fr



Avec ces premiers résultats du recensement agricole 2020, nous détenons une photographie précise de la ferme France. Dix ans après le dernier recensement, cette nouvelle édition pose un constat qui anime la politique menée par ce Gouvernement : la reconquête de notre souveraineté alimentaire est un impératif.

Le monde agricole français est fort de son modèle fondé sur des exploitations à taille humaine et qui font de la qualité leur première priorité. C'est bien cette marque de fabrique qui fait notre force et pour laquelle nous devons continuer d'agir aux côtés des 416 000 exploitations agricoles françaises. Si toutes ces

données confirment la force de notre agriculture, elles confirment aussi la nécessité d'agir avec détermination pour la rendre plus attractive et toujours plus qualitative.

Aujourd'hui, un exploitant agricole sur quatre a plus de 60 ans. Recruter les nouvelles générations d'agriculteurs est plus que jamais un impératif. C'est tout le sens de l'action que nous portons pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, notamment au travers de la prochaine Politique Agricole Commune, ou encore pour valoriser ces métiers avec la campagne #EntrepreneursDuVivant. Il y a également tout le travail essentiel mené sur la rémunération depuis 2017, avec les lois Egalim, pour que chaque agriculteur puisse vivre dignement de son travail. C'est absolument essentiel pour attirer de nouveaux talents vers nos secteurs. Et nous allons continuer à agir dans ce sens.

De plus, ce Gouvernement s'engage massivement pour développer une agriculture toujours plus durable et plus qualitative car il s'agit bien de notre ADN. Aujourd'hui, 26 % des exploitations ont au moins une de leur production sous signes de qualité ou d'origine (AOP, IGP, Label Rouge...), la part des exploitations en agriculture biologique a triplé en 10 ans et le label HVE représente plus de 7% des exploitations. Il nous faut investir encore davantage cette production qualitative que notre agriculture est en capacité de fournir, sans jamais opposer les modèles. C'est tout le sens du travail engagé avec le plan France 2030 et les 2,8 milliards d'euros qui sont consacrés à nos secteurs pour accélérer cette troisième révolution agricole, celle du Vivant et de la Connaissance. C'est forte de cette connaissance approfondie du Vivant et dotée des innovations les plus adéquates que notre agriculture pourra rester productive et compétitive au service d'une alimentation de qualité.

Enfin, c'est bien de la souveraineté alimentaire de notre pays dont il est question. L'agriculture française est riche des femmes et des hommes qui la composent, de sa qualité et de sa diversité. Face aux défis qui l'animent, continuons collectivement à préserver nos atouts, à innover pour les dupliquer et à agir pour que notre agriculture demeure la première d'Europe et l'une des plus durables au monde.



Je tiens à saluer le travail colossal entrepris par les 1 500 enquêteurs du recensement agricole qui ont sillonné nos territoires, en métropole et dans les départements d'Outre-mer, durant plusieurs mois pour récolter ces informations précieuses sur notre agriculture.

Je remercie également toutes les agricultrices et tous les agriculteurs qui ont accepté de se prêter à cet exercice pour mieux comprendre et relever les défis de notre monde agricole. Nous sommes et serons à leurs côtés pour les relever.

**JULIEN DENORMANDIE,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**



LE RECENSEMENT AGRICOLE : UN OUTIL DE CARTOGRAPHIE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Le recensement agricole, qu'est-ce que c'est ?

Tous les dix ans, le service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation réalisent le recensement de toutes les exploitations agricoles françaises .

Cette opération est commune à tous les pays de l'Union européenne ; les 27 États membres doivent le réaliser à la même période, sur la base des mêmes concepts, permettant d'obtenir des données comparables.

Les nouveautés pour l'édition 2020

Pour cette campagne, le recensement agricole s'est tenu entre le 1^{er} octobre 2020 et le 15 mai 2021. Plusieurs nouveautés ont animé cette édition :

- **PREMIERE COLLECTE PAR INTERNET :**
plus de 290 000 QUESTIONNAIRES ont été collectés en ligne ;
- **RENFORCEMENT DES ENTRETIENS** avec des modules thématiques :
plus de 100 000 EXPLOITATIONS, sélectionnées selon un échantillon représentatif, ont été interrogées par des enquêteurs professionnels ;
- **INTÉGRATION DE MAYOTTE ;** l'édition 2020 couvre pour la première fois Mayotte et, ainsi l'ensemble du territoire métropolitain et les départements ultramarins.



LES PREMIERS CHIFFRES CLÉS DE CETTE CAMPAGNE

Les données présentées aujourd’hui sont provisoires et ne couvrent pas l’ensemble des questions posées.

Elles sont un point d’étape avant des données définitives au mois d’avril 2022 et la publication des données de l’ensemble des pays européens d’ici la fin de l’année 2022 par Eurostat.

Sauf mention contraire, les données se basent sur le périmètre de la France métropolitaine uniquement. La page 14 est dédiée à l’agriculture des départements ultramarins.

Chiffres clés France métropolitaine

	2010	2020	Évolution 2020/2010	Écart 2020/2010
Exploitations	490 000	389 000	-21 %	
<i>dont à spécialisation végétale</i>	45,1 %	51,8 %		+6,7
<i>à spécialisation animale</i>	42,7 %	37,3 %		-5,4
<i>mixtes (polyculture et/ou polyélevage)</i>	11,8 %	10,4 %		-1,4
Part des exploitations sous statut individuel	69,8 %	58,4 %		-11,4
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	3,7 %	12,1 %		+8,4
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ²	24,0 %	27,3 %		+3,3
Part des exploitations vendant en circuit court ³	17,5 %	23,1 %		+5,6
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	604 000	496 000	-18 %	
Part des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs ayant 60 ans ou plus	20,0 %	25,4 %		+5,4
Part des femmes parmi les chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	26,7 %	26,2 %		-0,5
Travail agricole (ETP)⁴	740 000	659 000	-11 %	
SAU totale (millier d'ha)	26 963	26 730	-1 %	
<i>dont céréales, oléagineux, protéagineux</i>	44,0 %	42,8 %		-1,2
<i>prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	41,2 %	41,4 %		+0,2
<i>cultures permanentes</i>	3,7 %	3,8 %		+0,1
SAU moyenne (ha)⁵	55	69	+25 %	
Cheptel (millier d'UGB)	26 462	24 630	-7 %	

PARTIE I

UN MODELE FRANÇAIS AGRICOLE DE GRANDE DIVERSITÉ

Chiffres clés (France métropolitaine) :

26,7 MILLIONS D'HECTARES CULTIVÉS soit près de 50% du territoire métropolitain
(55 millions d'hectares).

389 000 EXPLOITATIONS AGRICOLES en France métropolitaine.

69 HECTARES en moyenne par exploitation en métropole.

Une diminution du nombre d'exploitations agricoles et un modèle de taille humaine qui se maintient

Selon les résultats provisoires du recensement agricole, **on compte 389 000 exploitations agricoles en France métropolitaine, soit environ 100 000 de moins qu'il y a 10 ans.** Si la baisse est continue depuis les années 70, cette dynamique baissière est moins forte que lors de la précédente décennie : - 2,3 % par an entre 2010 et 2020, contre - 3,0 % par an entre 2000 et 2010.

La surface agricole utile française se stabilise toutefois à 26,7 millions d'hectares (baisse de 1% par rapport à 2010) soit près de 50% du territoire métropolitain. Moins nombreuses mais évoluant sur une surface constante, les exploitations s'agrandissent donc. En 2020, **elles font en moyenne 69 hectares (ha), soit 14 ha de plus qu'en 2010 (+25 %) et 27 ha de plus qu'en 2000.**

Cette taille moyenne de 69 hectares demeure à une échelle humaine en comparaison d'autres homologues européens (81 hectares en moyenne au Royaume-Uni¹ ou 79 hectares en moyenne au Danemark²) et surtout avec d'autres modèles d'agriculture extraeuropéens (332 hectares en moyenne au Canada³ et 178 hectares en moyenne aux États-Unis⁴).

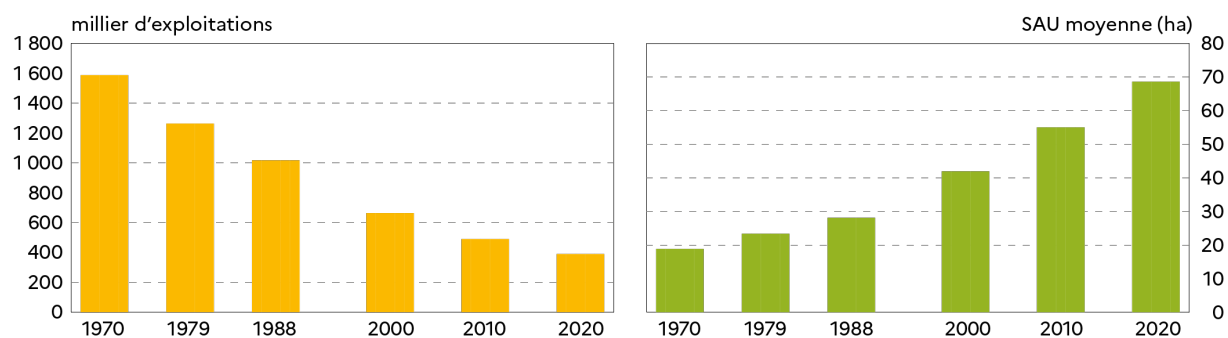
¹ Données 2020 : <https://www.gov.uk/government/statistics/agriculture-in-the-united-kingdom-2020>

² Données 2021 : <https://www.dst.dk/en/Statistik/emner/erhvervsliv/landbrug-gartneri-og-skovbrug>

³ Données 2016 : <https://open.canada.ca/en/apps/canada-census-agriculture>

⁴ Données 2017 : <https://www.nass.usda.gov/AgCensus/>

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



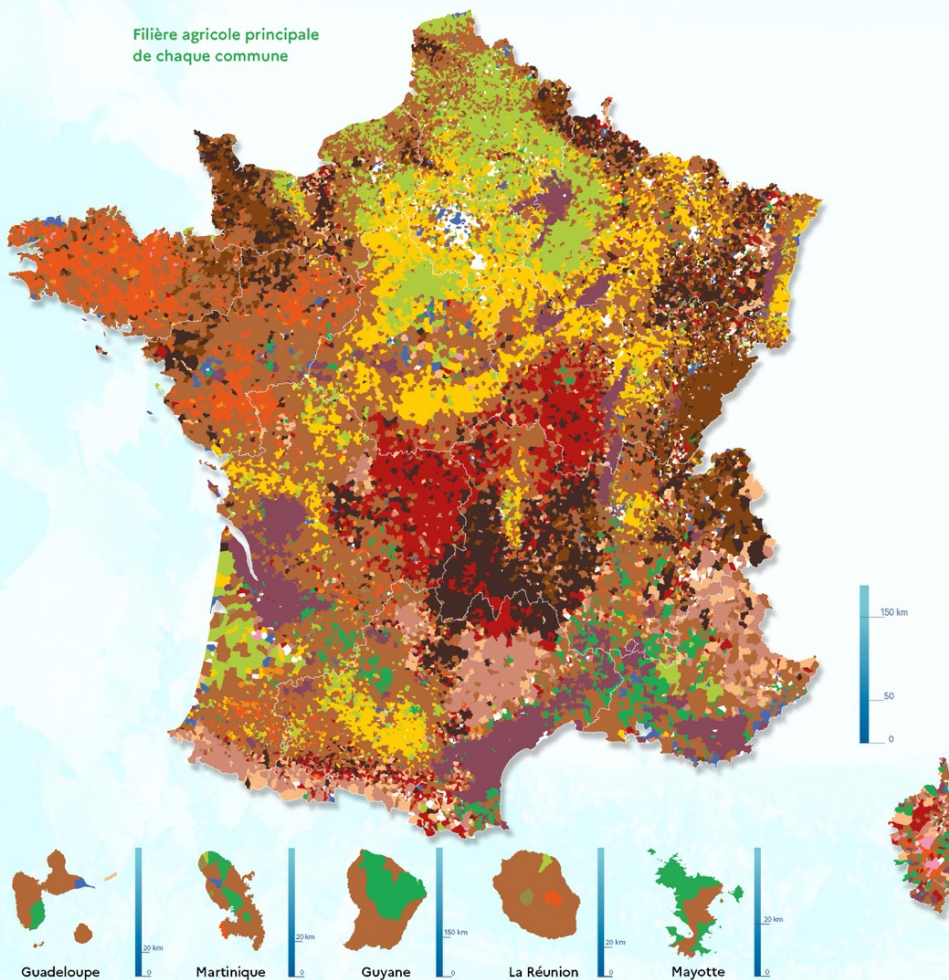
En France, l'extension des surfaces est plus marquée pour les éleveurs que pour les exploitations spécialisées en production végétale. Ainsi, de 2010 à 2020, les surfaces moyennes des élevages de vaches laitières augmentent de 78 à 106 ha, celles des élevages de bovins viande de 65 à 85 ha, et celles des producteurs de céréales et oléoprotéagineux de 80 à 96 ha.

Évolution de la surface moyenne par spécialisation

Spécialisation	Surface moyenne en 2010	Surface moyenne en 2020
Grandes cultures	77	87
Horticulture, maraîchage	9	12
Viticulture	16	19
Fruits, autres cultures permanentes	17	23
Bovins lait	78	106
Bovins viande	65	85
Bovins mixtes	102	123
Ovins, caprins, autres herbivores	33	49
Porcins, volailles	42	55
Polyculture, polyélevage	72	94
Exploitations non classées	10	9

Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020

Filière agricole principale de chaque commune



Orientation technico-économique des communes

Productions végétales

- Céréales et/ou oléoprotéagineux
- Autres grandes cultures
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Légumes ou champignons
- Fleurs et/ou horticulture diverse
- Viticulture

Productions animales

- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Ovins ou caprins
- Équidés et/ou autres herbivores
- Porcins
- Volailles
- Combinaisons de granivores (porcins, volailles)

Autres

- Polyculture et/ou polyélevage
- Sans exploitation

L'orientation technico-économique (Otex) correspond ici à l'Otex dominante calculée au niveau communal.

Elle dépend de la production agricole dominante observée à cet échelon géographique, c'est-à-dire générant au moins les deux tiers de la production brute standard (PBS) de la commune.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la PBS, par hectare ou par tête d'animal présent dans la commune.

Édition 2021
IS 93 - 978-2-13-62015-5
Ref. : Carte-RA2020-otex

Source : Agreste - Recensement agricole 2020, données provisoires
© INRAE 2021
Publication : ISP - Histoire d'effort des données, Bureau des méthodes et de la cartographie, Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières



TYPES D'EXPLOITATIONS



Une micro-exploitation en France

Taille économique : moins de 25 000 euros de production brute standard par an.

Surface : 12 hectares en moyenne.

Nombre : 108 000 soit 28% des exploitations françaises (contre 156 000 en 2010).

Évolution entre 2010 et 2020 : - 48 000 exploitations soit une baisse de 31%.

Une petite exploitation en France

Taille économique : entre 25 000 et 100 000 euros de production brute standard par an.

Surface : 48 hectares en moyenne.

Nombre : 104 000 soit 26% des exploitations françaises (contre 131 000 en 2010).

Évolution entre 2010 et 2020 : - 27 000 exploitations soit une baisse de 21%.

Une exploitation moyenne en France

Taille économique : entre 100 000 et 250 000 euros de production brute standard par an.

Surface : 99 hectares en moyenne.

Nombre : 101 000 soit 25% des exploitations françaises (contre 128 000 en 2010).

Évolution entre 2010 et 2020 : - 27 000 exploitations soit une baisse de 21%.

Une grande exploitation en France

Taille économique : plus de 250 000 euros de production brute standard par an.

Surface : 136 hectares en moyenne.

Nombre : 77 000 soit 19% des exploitations françaises (contre 75 000 en 2010).

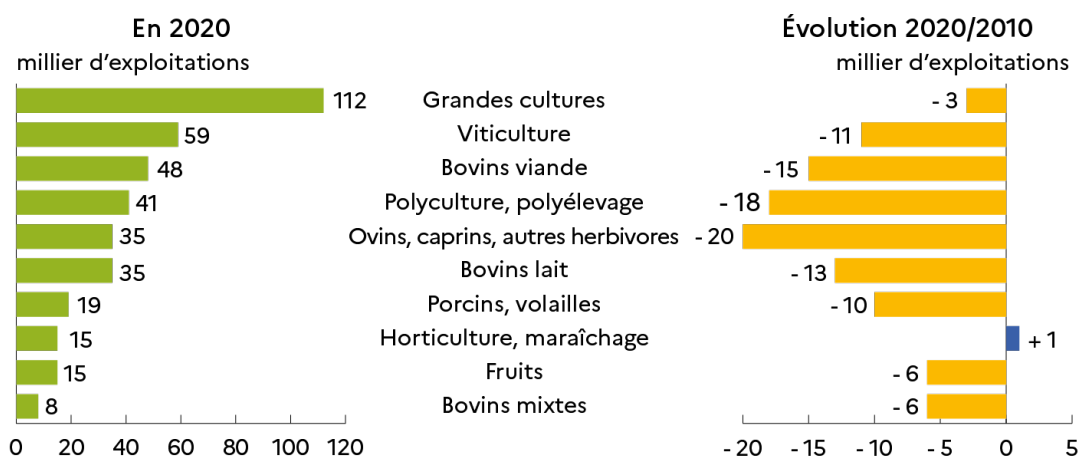
Évolution entre 2010 et 2020 : + 2 000 exploitations soit une hausse de 3,4%.

Une agriculture diversifiée avec des productions végétales devenues majoritaires

En 2020, 52 % des exploitations sont spécialisées en production végétale contre 45 % en 2010. Le nombre d'exploitations spécialisées en production végétale diminue moins fortement que le nombre total d'exploitations (-9 % au lieu de - 21 %), malgré un recul en viticulture et en arboriculture fruitière. Quant aux exploitations maraîchères ainsi que certaines exploitations de grandes cultures, leur effectif, au contraire, s'accroît en 10 ans.

A l'inverse, les exploitations spécialisées en élevage sont celles dont les effectifs se réduisent le plus, en parallèle de l'accroissement des surfaces. Entre 2010 et 2020, leur nombre diminue de 31 % (- 64 000). La baisse est encore plus marquée parmi les exploitations combinant plusieurs types d'élevages, tels ceux de bovins conjuguant production de lait et de viande (- 41 %) ou parmi les fermes associant cultures et élevages (- 41 % également).

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



L'ÉVOLUTION DU MONDE DE L'ÉLEVAGE SE POURSUIT

Tendance observée depuis plusieurs décennies, les élevages français poursuivent leur mutation vers davantage de compétitivité et de qualité.

Ce travail a notamment été engagé par la filière ovine/caprine qui a engagé cette transformation avec une réduction du nombre d'élevages et une orientation de leurs débouchés vers des productions plus qualitatives, différenciées vis-à-vis de la concurrence.

Dans le même temps, les élevages se tournent de plus en plus vers les productions de qualité. L'évolution d'exploitations produisant sous signe de qualité (hors agriculture biologique) le démontre :

- **24%** des élevages de vaches laitières (+ 5 points en 10 ans)
- **18%** pour les élevages ovins/caprins (+ 6 points en 10 ans)
- **29%** pour les élevages porcins et de volailles (+ 9 points en 10 ans).

Ces évolutions sont majeures pour le secteur de l'élevage français et doivent être accompagnées à tous les échelons ; par la rémunération des éleveurs notamment au travers de la loi Egalim 2 ou encore de la prochaine PAC, par l'investissement dans la modernisation des élevages avec France Relance notamment ou encore par le développement de solutions d'avenir avec le plan France 2030.

Continuer d'accompagner l'élevage français est un enjeu de souveraineté notamment dans un contexte où l'importation (toutes viandes confondues) ne cesse de s'accroître.

La surface dédiée à l'agriculture en France se maintient

La surface agricole utile française représente 26,7 millions d'hectares utilisés soit près de 50% du territoire métropolitain (55 millions d'hectares). Ce chiffre se stabilise puisqu'en 10 ans, il diminue seulement de 1 %.

La tendance est donc bien à la consolidation de l'espace du sol français dédié à l'agriculture après de forte diminution depuis les années 80. Cela signifie également que malgré une baisse du nombre d'exploitations, la surface agricole reste stable au service de notre souveraineté alimentaire et de la préservation des paysages.

Évolution de la surface liée à l'agriculture

Année	Milliers ha	Évolutions
1988	28 603	-3,1%
2000	27 864	-2,6%
2010	26 965	-3,2%
2020	26 697	-1,0%

Cet enjeu de préservation des sols, notamment autour de politiques de lutte contre l'artificialisation, est central pour notre agriculture. L'enjeu principal est de préserver les capacités de production également. Mais aussi, leur imperméabilisation a un impact sur l'accélération du cycle de l'eau et limite la disponibilité de l'eau dans le contexte du changement climatique. Par ailleurs, les sols peuvent également avoir un rôle important dans la captation de carbone. Par les plantes qui y poussent et les pratiques agricoles qui y sont développées, les sols ont un formidable rôle à jouer dans l'atteinte de nos objectifs de neutralité carbone d'ici 2050.

26 600 EXPLOITATIONS ULTRAMARINES

Chiffres clés (France métropolitaine) :

26 600 EXPLOITATIONS ULTRAMARINES.

5 HECTARES en moyenne.

Plus de 27 000 CHEFS D'EXPLOITATION dont 31% de femmes.

Dans les départements d'Outre-mer (DOM), le nombre d'exploitations agricoles en 2020 est de 26 600. Dans tous les Outre-mer, ce sont très majoritairement des exploitations individuelles, de petite taille. La surface moyenne atteint 5 ha et varie de 1,4 ha à Mayotte à 8 ha en Martinique.

L'agriculture dans les Outre-mer emploie 55 000 actifs permanents. La moitié sont les chefs d'exploitation et coexploitants, 14 000 sont des salariés non familiaux. Les travailleurs saisonniers contribuent à 10 % de l'ensemble du travail agricole qui s'élève à 41 000 équivalents-temps-plein.

Plus de la moitié des exploitations sont spécialisées dans les productions végétales. Même si elle n'est pas présente partout, la culture principale est, comme en 2010, la canne à sucre, avec plus d'un quart de la SAU des Outre-mer. Les cultures permanentes (vergers et bananeraies) occupent 20 % de la SAU.

Tableau
Le recensement agricole en Outremer

	2020
Exploitations	26 600
<i>dont à spécialisation végétale</i>	57,1 %
<i>à spécialisation animale</i>	16,5 %
<i>mixtes (polyculture et/ou polyélevage)</i>	25,9 %
Part des exploitations sous statut individuel	95,1 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	2,3 %
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ²	0,6 %
Part des exploitations vendant en circuit court	71,9 %
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (<i>nombre de personnes</i>)	27 100
Part des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs ayant 60 ans ou plus	29,0 %
Part des femmes parmi les chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	30,8 %
Travail agricole (ETP) ³	41 300
SAU totale (<i>millier d'ha</i>)	134,8
<i>dont canne à sucre</i>	28,4 %
<i>prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	34,8 %
<i>cultures permanentes</i>	19,0 %
SAU moyenne (<i>ha</i>) ⁴	5
Cheptel (<i>millier d'UGB</i>)	169,6

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Antilles, La Réunion, Guyane, Mayotte.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

PARTIE II

UNE AGRICULTURE FRANÇAISE QUI PRÉPARE LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Chiffres clés (France métropolitaine) :

759 000 PERSONNES OCCUPENT UN EMPLOI PERMANENT dans les exploitations agricoles.

1 EXPLOITATION SUR 4 est dirigée par une femme.

PLUS D'1/4 DES EXPLOITANTS AGRICOLES ont 60 ans ou plus (+ 5 points en 10 ans).

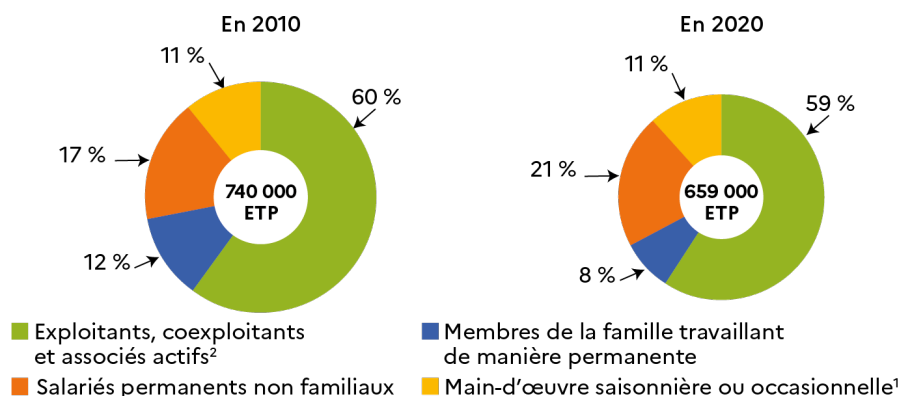
PLUS DE LA MOITIÉ DES EXPLOITANTS AGRICOLES ont un diplôme au moins égal au baccalauréat.

Le modèle des exploitations familiales reste majoritaire

En 2020, **759 000 personnes occupent un emploi permanent dans les exploitations agricoles**. C'est l'équivalent de 583 000 emplois permanents à temps plein, soit une baisse de 12 % en 10 ans.

Cette main-d'œuvre permanente assume toujours la majeure partie de l'activité mais la contribution des différents types d'actifs permanents au travail global de l'exploitation évolue différemment entre 2010 et 2020. Si la part des chefs d'exploitation et co-exploitants est stable, celle des aidants familiaux (hors co-exploitants familiaux) se réduit tandis que celle des salariés permanents non familiaux augmente. Les salariés saisonniers assurent le reste des heures travaillées dans les mêmes proportions en 2020 qu'en 2010. Du personnel externe d'entreprises de travaux agricoles (ETA), de coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) ou de groupement d'employeurs peut également être mobilisé. La part des exploitations qui y ont recours reste stable en 10 ans (56 %).

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles en 2010 et 2020 (ETP)

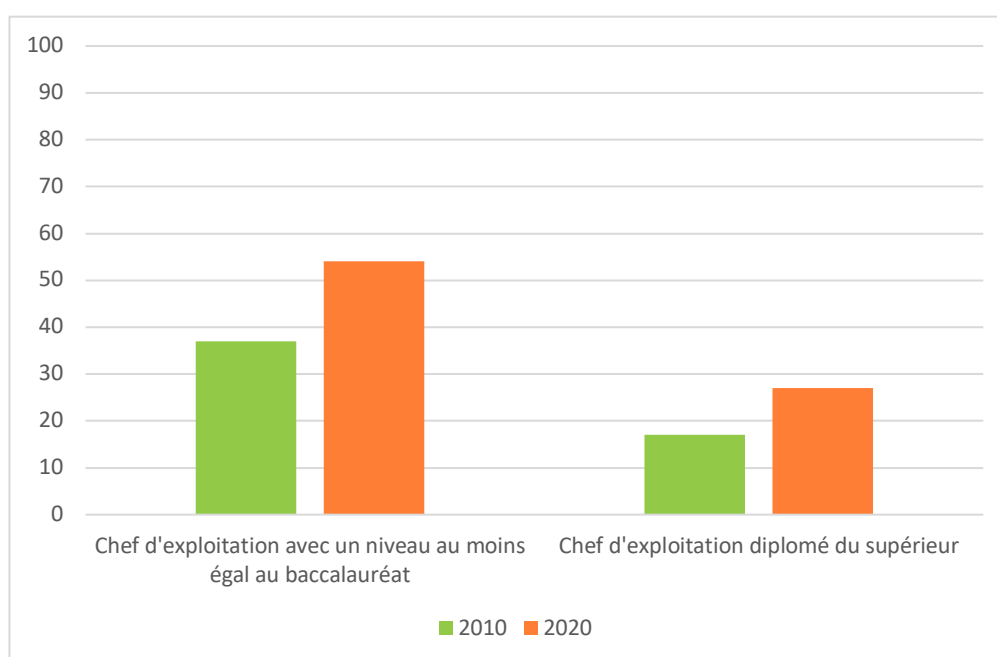
	2010	2020
Exploitants, coexploitants et associés actifs ²	446 000	391 000
Membres de la famille travaillant de manière permanente	87 000	54 000
Salariés permanents non familiaux	128 000	139 000
Main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle ¹	79 000	76 000
Ensemble de la main-d'œuvre	740 000	659 000

Une professionnalisation accrue des métiers agricoles

Alors que les exploitations agricoles font de plus en plus appel à des salariés permanents non familiaux (+ 4 points entre 2010 et 2020), les agriculteurs sont également de plus en plus diplômés.

Le niveau de diplôme des chefs d'exploitation et coexploitants a continué de s'accroître massivement entre 2010 et 2020. 55 % d'entre eux ont un diplôme au moins égal au baccalauréat, c'était 38 % en 2010 (soit + 17 points). Le nombre de diplômés du supérieur a augmenté également : 27 % en 2020 après 17 % en 2010 (soit + 10 points).

Le niveau de formation des chefs d'exploitation



Ce renforcement de la formation des chefs d'exploitations est fortement corrélé au renouvellement des générations en agriculture. En effet, les jeunes agriculteurs sont plus qualifiés que leurs prédécesseurs. Par exemple, un écart de 50 points sépare les chefs d'exploitations de moins de 40 ans ayant le baccalauréat (83%) de ceux de plus de 60 ans (30%).

Proportion par âge des exploitants agricoles ayant au moins le bac

	2010	2020
Moins de 40 ans	74%	83%
De 40 à 59 ans	34%	56%
60 ans et plus	19%	30%
Total	38%	55%

Proportion par âge des exploitants agricoles ayant un diplôme supérieur

	2010	2020
Moins de 40 ans	34%	43%
De 40 à 59 ans	14%	28%
60 ans et plus	10%	15%
Total	17%	27%

Cette dynamique est également à mettre en perspective avec des résultats très encourageants pour l'enseignement agricole notamment pour l'année scolaire 2021/2022 :

UNE HAUSSE HISTORIQUE DE 22% du nombre d'apprentis (de 37 425 en 2019 à 45 717 en 2020).

UNE HAUSSE DES EFFECTIFS ÉLÈVES à la rentrée 2021 (de 154 404 en octobre 2020 à 155 620 en octobre 2021).

UN TAUX DE RÉUSSITE DE 90,7% lors de la session d'examens de juin 2021.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE :

Une singularité française au service de la formation du monde agricole

L'enseignement agricole, second système d'enseignement en France, propose un large choix de formations au travers de plus de 800 établissements sur tout le territoire. Il mène à des métiers d'avenir en lien avec les enjeux de notre société, tels que l'agroécologie, l'alimentation, l'environnement, les territoires, le développement durable, les services ou encore l'énergie.

Chaque année, plus de 200 000 élèves sont formés par le réseau de l'enseignement agricole.

Un renouvellement encore difficile des générations

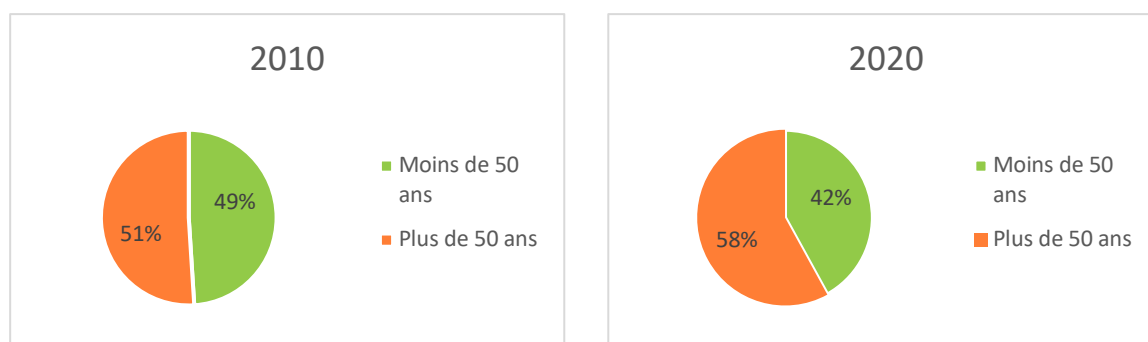
La proportion de jeunes exploitants de moins de 40 ans reste stable (20 %) avec en 2020, 100 500 agriculteurs de moins de 40 ans. Cependant, celle des chefs d'exploitations et co-exploitants de 60 ans ou plus est celle qui s'accroît le plus avec 5 points supplémentaires en 10 ans (de 20 % en 2010 à 25 % en 2020). Aujourd'hui, 58 % des chefs d'exploitations et co-exploitants ont 50 ans ou plus, un chiffre en augmentation de 6 points depuis 2010. Ces chiffres montrent un vieillissement certain de la population agricole et le besoin d'engager une politique volontariste encourageant le renouvellement des générations en agriculture.

Au niveau européen, la France conserve tout de même une forte part d'exploitants ayant moins de 40 ans. Par exemple, au Royaume-Uni, celle-ci s'élève seulement à 12%⁵ et, en Hongrie⁶, à moins de 10%.

Répartition des chefs d'exploitation, coexploitants et associés selon leur âge

Chefs d'exploitation, coexploitants et associés	2010	2020
ayant_moins_de_30ans	5%	5%
ayant_30_39ans	15%	15%
ayant_40_49ans	29%	22%
ayant_50_59ans	32%	33%
ayant_60_69ans	13%	18%
ayant_70_ou_plus	7%	7%
Ensemble	100%	100%

Part des chefs d'exploitation, coexploitants et associés de moins de 50 ans et de plus de 50 ans



⁵ Données 2020 : <https://www.gov.uk/government/statistics/agriculture-in-the-united-kingdom-2020>

⁶ Données 2020 : https://www.ksh.hu/agricultural_census_fss

ENTREPRENEURS DU VIVANT :

Une campagne pour recruter une nouvelle génération d'agriculteurs

Alors que la moitié des chefs d'exploitation partira en retraite d'ici 2030, il est essentiel d'informer et de former la jeunesse à ces métiers du Vivant. En France, ils représentent 3,4 millions d'emplois, dont 1,2 million dans l'agriculture, 550 000 dans le secteur agroalimentaire, 400 000 dans la filière forêt-bois et 100 000 dans les filières pêche et aquaculture.

Cette nécessité a animé la campagne de communication [Entrepreneurs du Vivant lancée en juillet dernier](#). Elle remet la mission fondamentale des agriculteurs au cœur des enjeux de société et valorise l'attractivité de ces métiers.

L'ENJEU DE LA FEMINISATION DE LA PROFESSION AGRICOLE

Dans le même temps, la part des femmes à la tête des exploitations agricoles se stabilise à 27% en 2020 (soit un 1 point de moins en comparaison à 2010) en France métropolitaine. 130 068 femmes sont cheffes d'exploitation, co-exploitantes et associées en 2020.

Ces chiffres nous montrent que les métiers agricoles doivent être rendus plus attractifs pour les femmes. Cela passe aussi par une plus grande reconnaissance de leur travail (petites retraites des conjoints) mais aussi par une meilleure prise en compte des équilibres de vie (congé maternité, congé paternité...).

Sur ces sujets, le Gouvernement a notamment porté des réformes permettant une meilleure reconnaissance des femmes au sein des exploitations agricoles.

Mesures d'accompagnement en cas de naissance d'un enfant

Depuis le 1er janvier 2019, les femmes cheffes d'exploitation ne parvenant pas à se faire remplacer après la naissance d'un enfant peuvent bénéficier d'une indemnité journalière (55,51 € par jour pour 2022).

Dans le même temps, l'indemnisation des congés maternité en cas d'impossibilité de se faire remplacer a été étendue à l'ensemble des non-salariées agricoles dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2022. De deux semaines auparavant, la durée minimale d'arrêt de travail est désormais portée à huit semaines pour les travailleuses indépendantes et les exploitantes agricoles enceintes : pour pouvoir bénéficier de leur indemnisation, l'arrêt devra comprendre au minimum deux semaines de congé prénatal et six semaines de congé postnatal.

Le versement d'une indemnité journalière en cas d'impossibilité de se faire remplacer sera également valable dès 2022 pour le congé paternité des non-salariés agricoles. Le congé paternité a été allongé jusqu'à 32 jours en cas de naissances multiples depuis juillet 2021.

Retraites des conjoints des chefs d'exploitations

Depuis le 1er novembre 2021, les petites retraites des exploitants agricoles ont été revalorisées. Plus de 200 000 chefs d'exploitation agricole retraités bénéficient de cette revalorisation, avec une garantie de retraite minimale portée à 1 035 euros par mois, soit 105 euros en moyenne en plus chaque mois.

Cette revalorisation sera étendue dans le cadre de la proposition de loi visant à revaloriser les pensions agricoles les plus faibles, adoptée le 17 juin à l'Assemblée nationale et adoptée le 9 décembre au Sénat. Elle permettra à 214 000 personnes, majoritairement des conjointes de chefs d'exploitations, de bénéficier d'une revalorisation. Parmi elles, 143 500 des bénéficiaires sont des femmes (plus de 67%) et notamment près de 70 000 femmes ayant travaillé toute leur vie comme conjointe collaboratrice seraient concernées et bénéficieraient d'une hausse de pension de 100€ par mois en moyenne.

PARTIE III

UNE AGRICULTURE FRANÇAISE AUX PRODUCTIONS SOUS SIGNE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ EN CROISSANCE

Chiffres clés (France métropolitaine) :

PRÈS D'1 EXPLOITATION SUR 4 (36%) est sous signe de qualité (agriculture biologique, label, IGP, spécialité traditionnelle garantie...) soit une augmentation de près de 10 points par rapport à 2010 (27% en 2010).

PRÈS D'UN QUART des exploitations ont recours au circuit court.

De plus en plus d'exploitations engagées dans une dynamique de circuits courts

En 2020, en France, **23 % des exploitations commercialisent en circuit courts**, en vente directe ou par un seul intermédiaire, soit près de 90 000 exploitations ; soit une augmentation de 4 000 exploitations depuis 2010 (+ 6 points en 10 ans). Cette tendance s'accompagne d'un engouement certain des consommateurs à s'approvisionner localement pour soutenir les producteurs de leurs territoires.

Répartition des exploitations pratiquant les circuits courts selon leur taille

	Exploitations pratiquant les circuits courts en 2010	Exploitations pratiquant les circuits courts en 2020
micros	20 928	21 041
petites	25 368	27 989
moyennes	21 822	21 715
grandes	17 721	19 174
Ensemble	85 839	89 919

FRAISETLOCAL.FR : une plateforme nationale pour faciliter la vente en circuits courts

Lancée en janvier 2021 par Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la plateforme fraisetlocal.fr permet d'identifier facilement les producteurs des réseaux partenaires et leurs points de vente près de chez soi.



L'objectif : faciliter les circuits courts et développer de nouveaux débouchés pour les produits agricoles. Fraisetlocal.fr rassemble plus de 16 000 producteurs et 32 réseaux partenaires sur l'ensemble du territoire.

TRIPLEMENT DE LA PART D'EXPLOITATIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Chiffres clés :

47 091 EXPLOITATIONS BIO EN 2020 soit 12 % des exploitations françaises.

+ 8 POINTS par rapport à 2010.

61 HECTARES en moyenne pour une exploitation en agriculture biologique.

En 10 ans, la part des exploitations en agriculture biologique a triplé, passant de 4 à 12 %. Avec désormais plus de 47 000 exploitants, la hausse du nombre d'exploitation bio est de 162 %. En comparaison, celle-ci est de 60 % en Allemagne⁷ sur la même période 2010-2020.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 61 hectares, soit 8 hectares de moins que dans l'ensemble des exploitations. Cette moyenne recouvre toutefois une forte hétérogénéité selon la taille économique des exploitations : 17 ha pour les micro exploitations, 45 ha pour les petites, 84 ha pour les moyennes et enfin 105 pour les grandes.

	nb bio en 2020	SAU moyenne des exploitations bio en 2020
micros	9 691	17
petites	16 225	45
moyennes	12 772	84
grandes	8 403	105
Ensemble	47 091	61

12 % des chefs d'exploitation cultivent en agriculture biologique. Ils sont en moyenne plus jeunes et plus diplômés que les autres. 27 % d'entre eux ont moins de 40 ans alors que c'est le cas de 17 % seulement pour les chefs d'exploitation en agriculture conventionnelle. 47 % d'entre eux ont un diplôme du supérieur contre 25 % en agriculture conventionnelle.



⁷ Données 2020 : <https://socopag.com/index.php/actualites/france-europe-allemande-2021/292-263-500-exploitations-agricoles-en-Allemagne>

UN SOUTIEN ACCÉLÉRÉ AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN FRANCE

Depuis 2017, la surface en agriculture biologique en France a doublé en cinq ans passant à 2,5 millions d'hectares (*source : Agence Bio*) soit 9,5% de la SAU.

Cette forte dynamique est notamment soutenue par un renforcement de l'accompagnement à ces productions.

AUGMENTATION DE 36 % DES AIDES dédiées à l'agriculture biologique et accès au plus haut niveau de l'écorégime dans le cadre de la prochaine Politique agricole commune ;

RENOUVELLEMENT ET AUGMENTATION DU CRÉDIT D'IMPÔT BIO jusqu'en 2025 et porté à 4 500 euros par an dès 2023 ;

SOUTIEN RENFORCÉ A LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICULTURE BIOLOGIQUE grâce au Fonds Avenir Bio ; 10 millions d'euros supplémentaires sur deux ans dans le cadre de France Relance et 23 projets déjà accompagnés depuis 2020.

Essor du label Haute Valeur Environnementale (HVE)

Le recensement agricole montre qu'aujourd'hui plus de 25 500 exploitations sont labellisées HVE soit 7% du nombre total d'exploitations. Accessible depuis 2014, ce label connaît donc un essor fulgurant depuis, notamment en viticulture.

Exploitations HVE par orientation technico économique

	Part d'exploitations HVE
Céréales et/ou oléoprotéagineux	1%
Autres grandes cultures	3%
Légumes ou champignons	7%
Fleurs et/ou horticulture diverse	3%
Viticulture	31%
Fruits ou autres cultures permanentes	11%
Bovins lait	1%
Bovins viande	1%
Bovins mixte	1%
Ovins ou caprins	1%
Equidés et/ou autres herbivores	0%
Porcins	1%
Volailles	1%
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	1%
Polyculture et/ou polyélevage	3%
Non classées	1%
Ensemble	7%

Augmentation de la part des exploitations aux productions sous signe de qualité

En France métropolitaine, 27 % de l'ensemble des exploitations agricoles ont au moins une production sous signe de qualité ou d'origine autre qu'agriculture biologique (Label rouge, IGP, AOC-AOP,STG) soit 106 000 exploitations. En proportion, cela représente une hausse de 3 points par rapport au niveau de 2010.

Cette hausse concerne plus particulièrement les moyennes et grandes exploitations qui sont maintenant 33 % et 38 % à avoir au moins une production sous signe de qualité ou d'origine (hors agriculture biologique).

Cependant, comme l'ensemble des exploitations françaises, celles sous signe de qualité (hors agriculture biologique) diminuent en nombre (de 177 829 en 2010 à 106 143 en 2020). Elles résistent toutefois mieux puisque cette baisse représente 10 % des exploitations sous signe contre 21 % pour l'ensemble des exploitations.

Nombre puis part des exploitations produisant avec au moins un signe de qualité (hors agriculture biologique), selon la taille économique

Nombre	2010	2020
micros	21 676	16 152
petites	32 518	26 638
moyennes	37 399	33 700
grandes	26 236	29 653
Ensemble	117 829	106 143
%	2010	2020
micros	14	15
petites	25	26
moyennes	29	33
grandes	35	38
Ensemble	24	27

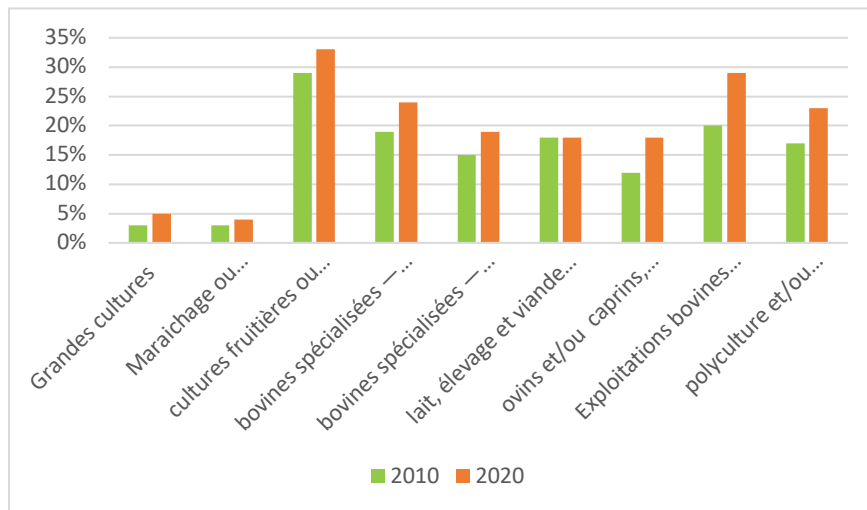
SOUTENIR LA DEMANDE EN PRODUITS SOUS SIGNE DE QUALITÉ : lois Egalim et loi Climat

Avec la loi Egalim (2018) et la loi Climat et Résilience (2021), l’approvisionnement en produits sous signe de qualité et durables a été renforcé dans les réseaux de la restauration collective. A partir du 1er janvier 2022, ce sont au moins 50% de produits de qualité, dont 20% de produits bio, qui devront être intégrés.

Dans le même temps, ce travail s’accompagne d’un renforcement des dispositifs régulant l’origine des produits. Ainsi, la loi Egalim 2 (2021) prévoit l’interdiction de l’utilisation de logo ou symbole rappelant la France pour des produits dont la matière première agricole ne serait pas issue de production française.

Part des exploitations produisant avec au moins un signe de qualité (hors agriculture biologique)

	2010	2020
Exploitations spécialisées en grandes cultures	3%	5%
Exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture	3%	4%
Exploitations spécialisées en viticulture	93%	93%
Exploitations spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes	29%	33%
Exploitations bovines spécialisées — orientation lait	19%	24%
Exploitations bovines spécialisées — orientation élevage et viande	15%	19%
Exploitations bovines — lait, élevage et viande combinés	18%	18%
Exploitations avec ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores	12%	18%
Exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles	20%	29%
Exploitations de polyculture et/ou polyélevage	17%	23%



INVESTIR POUR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE ET QUALITATIVE : FRANCE RELANCE ET FRANCE 2030

Depuis 2020, plus de 4 milliards d'euros ont été alloués au service des transitions du monde agricole et notamment celles tendant vers une agriculture plus durable et plus qualitative.

Ces soutiens à l'investissement se sont matérialisés via les plans France Relance et France 2030 dont l'objectif est à la fois de moderniser, d'innover et de déployer des nouvelles solutions au service de nos agriculteurs.



Après son lancement en septembre 2020, France Relance a permis d'accompagner déjà plus de 30 000 projets concourant notamment à la réduction des intrants dans les productions mais aussi au renforcement de l'alimentation locale et solidaire.

Préfiguré dès novembre 2021, via les appels à projets du Plan d'investissements d'avenir, France 2030 permet de soutenir la 3ème révolution agricole pour relever deux défis majeurs de notre agriculture : celui du carbone et celui de la nutrition.